

Commission Communale de Téléphonie Mobile du 3 juillet 2019

Bouygues Telecom

Compte Rendu

Présents :

- Boujemâa El Kasmi – Maire adjoint chargé du Développement durable et des déplacements urbains, président de la commission
- Claudine Bernieres – Maire adjointe chargée des Relations avec les amicales des locataires, Présidente du Conseil de quartier du Saule Blanc
- Alain Boucher – Association Bondy Ecologie
- Yannick Hentges, Chef de projet Bouygues Telecom
- Ophélie Dujat, Responsable Relations Régionales Est IDF chez Bouygues Telecom
- Thibault Hardy – Chargé de mission Développement Durable

Excusés :

- Dalila Maazaoui – maire adjointe chargée des Politiques de santé
- L'AFOC 93

Ordre du jour :

Antenne Bouygues – 33 place Nicole Neurburger (Patrimoine Bondy Habitat)

1. Antenne Bouygues – 33 place Nicole Neurburger

Boujemâa El Kasmi, président de la commission, rappelle que Bondy accueille déjà un grand nombre d'antennes, et consent, tout en étant attentif, à déployer d'autres installations radioélectriques sur la ville. Ce déploiement se fait au profit des autres communes qui ont une stratégie plus conservatrice. Les communes avoisinantes ont moins d'antennes, et profitent donc de l'augmentation de la couverture 4G sur Bondy, en limitant l'exposition de leurs habitants aux ondes.

Bouygues Telecom reconnaît que la Commission Téléphonie Mobile est un bon outil qui permet de développer un accès au réseau 4G pour les consommateurs, en concertation avec les élus et services de la ville. L'opérateur précise qu'il répond à des besoins croissants et de plus en plus importantes sur son réseau. De plus, il prépare l'arrivée du réseau de demain (5G).

B. El Kasmi met en garde sur l'arrivée de cette nouvelle technologie, différente de la précédente.

Bondy Ecologie précise que la 5G n'émet pas les mêmes ondes, et sur les mêmes fréquences. De fait, ses conséquences sur la santé ne sont pas encore bien étudiées.

Les motivations du projet :

Bouygues Telecom fait remarquer qu'il y a un manque de couverture réseau sur le quartier du Saule Blanc (voir carte ANFR). Les deux antennes Bouygues les plus proches sont installées au stade Léo Lagrange, et à l'est sur la commune des Pavillons Sous-Bois.

Paradoxalement, installer une nouvelle antenne doit permettre de diminuer l'exposition aux ondes. En effet, on observe une augmentation de la pollution aux ondes pour les clients Bouygues, lorsque leur téléphone essaie de se connecter à une antenne située à une trop longue distance. Densifier le réseau permet de ne pas sur-solliciter les antennes, et de diminuer le taux d'exposition.

C'est le même exemple qu'avec les châteaux d'eau. Plus ils sont sollicités, et plus on remarque une baisse de pression de l'eau sur le réseau.

Ainsi, sur la petite couronne parisienne, on observe 1 500 antennes relais, et ce chiffre va doubler en 4 ans. Cette augmentation se justifie afin de maintenir la qualité du service, qui est la couverture mobile pour le client. C'est pourquoi il faut densifier le réseau. De plus, les usages changent, le téléphone est maintenant utilisé pour l'internet.

Sur Bondy, les investissements touchent bientôt à leur fin. Les communes voisines ont une stratégie plus conservatrice, mais elles ne pourront pas échapper à la modernisation du réseau.

De plus, Bouygues Telecom prépare ce futur site à la 5G, en effet sur les 6 antennes qui seront installées, seulement 3 seront équipés tout de suite avec une technologie 4G. Les 3 autres emplacements sont fictifs et serviront à accueillir les nouvelles antennes, probablement à horizon 2020.

B. El Kasmi dénonce ce passage en force, et exige que le dossier déposé ne concerne que les projets d'antennes qui seront installées. Lors de l'arrivée de la 5G un nouveau dossier doit être déposé.

Il est rappelé que la ville est très conciliante avec les opérateurs, et notamment Bouygues Telecom lors d'une précédente commission sur l'antenne installé au stade Léo Lagrange.

Pourquoi cet emplacement :

Le seul candidat répondant aux critères de Bouygues Telecom est l'immeuble de Bondy Habitat situé au 33 place Nicole Neurburger. Bouygues Telecom est contraint de trouver de nouveaux sites à cause des programmes de renouvellement urbain (démolition/reconstruction), et de la fin de certains baux. Lorsqu'il dépose un nouveau projet, même si celui-ci comprend plusieurs antennes, l'opérateur dépose un dossier pour une adresse.

B. El Kasmi remarque que ce projet est au milieu de deux écoles, une crèche, et un collège, ainsi qu'un OPHS. Ce sont tous des sites sensibles sur lesquelles la ville attache une vigilance. Il est donc demandé à Bouygues Telecom d'effectuer de nouvelles mesures d'impact de leur projet. En parallèle, la ville déposera des demandes de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques à l'ANFR.

Bouygues Telecom rassure que plus le point est dominant / culminant, et moins l'impact sur l'environnement est impactant. Le projet répond donc aux contraintes techniques d'exposition aux ondes (2 à 3 Volt par mètre).

La commission pointe le rôle du bailleur Bondy Habitat. En effet, aucune communication n'a été faite auprès des locataires. Bondy Habitat ne joue pas dans la transparence et doit certainement accepter le dossier pour la rente financière qu'il procure.

Intervention de Bondy Ecologie :

Bondy Ecologie fait remarquer qu'il existe un problème de communication entre Bondy Habitat et l'amicale des locataires concernée, le président de l'amicale n'a pas été informé de ce projet. De plus, ils regrettent le problème d'agenda qui n'a pas permis de connaître l'avis du Conseil Consultatif de Quartier.

Concernant le projet en lui-même, ils remarquent :

- L'absence d'indication de la distance de sécurité de 100m à respecter autour des écoles ou autres points sensibles. Dans ce rayon, se trouvent une crèche, 2 groupes scolaires et un collège.
- Concernant le niveau maximal reçu à proximité des antennes, les valeurs sont comprises entre 2 et 3 V/m. Sachant que ces dernières sont évaluées à l'intérieur des appartements en intégrant plusieurs facteurs de modération (vitres, etc..), sans tenir compte de l'existant (Linky, téléphones, etc..), ils considèrent, dans ces conditions, ces chiffres très sous évalués.

Or, Bondy Ecologie via leur participation active à la commission téléphonie mobile réclame une valeur maximale d'émission de 0,6V/m, ce qui est bien inférieur à toutes les valeurs évoquées dans ce dossier.

- Par ailleurs, l'association aimerait connaître les valeurs actuelles (avant travaux). Ainsi, des mesures seront bien effectuées à l'intérieur des points sensibles (crèches, écoles...).
- Bondy Ecologie rappelle qu'une exposition aux ondes entraîne des risques de déclenchement d'électro sensibilité chez certaines personnes. Ce phénomène est reconnu officiellement par l'ANSES depuis 2018, c'est pour cette raison qu'Enedis ne pose pas de compteur Linky chez les personnes médicalement reconnues électro sensibles).
- Toujours sur les documents, il est rappelé que la nature des 3 antennes inactives n'est pas indiquée. Il a été confirmé qu'elles risquaient d'être affectées à la 5G, qui pose des problèmes encore plus importants. Le retrait de cette demande est donc demandé.

2. Vote et relevé de décision

La commission demande donc le retrait de ce projet d'installation, du fait qu'il manque des documents, des valeurs (celles indiquées sont trop élevées), et le passage en force de la 5G.

En l'Etat, il a été convenu que Bouygues Telecom nous transmette un courrier de demande de retrait de cette décision et qu'un nouveau dossier soit déposé.

Par ailleurs, la ville déposera des demandes de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques à l'ANFR.